RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le **mardi 9 février 2027 à 10:30 heures** aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1er étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier au nom de Monsieur Erman TURAN, domicilié rue Ravier 55, 74100 Ambilly, France et Madame Martine DUBOURGEAT, domiciliée rue du Buet 8, 74100 Ville la Grand, France (*débiteurs*).

Désignation de l'immeuble de base

L'immeuble consiste en la parcelle n° 4352, sise avenue Eugène-Lance 74, 76, 78 et 80, commune de Lancy.

Sur cette parcelle de 4'835 m², sont érigés : garage privé, N° bâtiment : D749 (surface totale 157 m² souterrain) ; garage privé, N° bâtiment : D743 (surface totale 169 m² souterrain) ; garage privé, N° bâtiment : D745, (surface totale 157 m² souterrain) ; garage privé, N° bâtiment : D747 (surface totale 156 m² souterrain) ; habitation à plusieurs logements, N° bâtiment: D748, 373 m², avenue Eugène-Lance 74, 1212 Grand-Lancy ; habitation à plusieurs logements, N° bâtiment: D746, 374 m², avenue Eugène-Lance 76, 1212 Grand-Lancy ; habitation à plusieurs logements, N° bâtiment: D744, 375 m², avenue Eugène-Lance 78, 1212 Grand-Lancy et habitation à plusieurs logements, N° bâtiment: D742, 404 m², avenue Eugène-Lance 80, 1212 Grand-Lancy.

La parcelle se situe en zone de développement 3 (zone préexistante : 5).

Description de la part de PPE à réaliser :

Le feuillet 4352 n° 124, représentant 6.6/1'000ème, confère un droit exclusif sur le lot 7.17 (appartement, loggias) situé avenue Eugène-Lance 80.

Il s'agit d'un appartement au 5ème étage de 70 m² avec deux loggias de 3 m² et 4 m².

Il se compose de la manière suivante : hall d'entrée, deux chambres, un WC, une salle de douche, un dégagement, un séjour et une cuisine.

A la connaissance de l'office, l'appartement est libre d'occupation.

Une visite unique (sans inscription) est organisée par l'Office cantonal des poursuites le vendredi 15 janvier 2027 à 14h30, les personnes intéressées sont attendues directement sur place (avenue Eugène-Lance 80, 1212 Grand Lancy).

Estimation de l'Office

Ci.....CHF 580'000.--

Délai de production : 19 novembre 2026

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **14 décembre 2026** à l'Office cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1er étage où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, **dans le délai fixé pour les productions**, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par un créancier gagiste de 1er rang.

Genève, le 23 octobre 2026

http://ge.ch/opf/ventes

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES
Geoffrey ERRIQUEZ, juriste
(☎ 022 388 91 41)